



auros
LA CONVIVIALITÉ EN SUD-GIRONDE

BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2023

Edito

Il y a un an, mon édito parlait des températures qui montaient, de l'été qui s'approchait et des sourires qui revenaient. J'étais loin d'imaginer ce qui allait se passer avec cette chaleur caniculaire qui mettrait à mal la nature, les animaux et les hommes !

L'été 2023 aura au moins le mérite de démarrer plus tard que son prédécesseur, avec un déficit pluviométrique inférieur à 2022. Nous espérons pouvoir bénéficier de cette richesse qu'est l'eau sur toute la saison estivale, sans coupure, sans restriction. C'est un vœu, pas une assurance.

Nous voyons que les mentalités changent. La commune suit le mouvement en faisant évoluer sa politique environnementale déjà bien établie depuis plusieurs décennies. Fort d'un Écoquartier, d'un sentier botanique géré avec le Conservatoire des Espaces Naturels (pour le bien-être des quinze variétés d'orchidées naturelles), d'une vallée du Beuve protégée par la zone Natura 2000, d'une centrale photovoltaïque et d'un méthaniseur privés qui permettent de produire sur notre sol, plus d'électricité et de gaz que notre population en consomme, nos réflexions nous mènent maintenant à la rénovation énergétique de nos bâtiments et à privilégier le côté environnementalement vertueux de nos projets.

Nous le savons, il fera de plus en plus chaud. Nous ne pouvons pas répondre uniquement avec des climatiseurs pour refroidir des bâtiments. D'une part parce que le climatiseur consomme de l'électricité pour faire tomber la température, tout en rejetant de la chaleur en extérieur, et, d'autre part, parce qu'il est aberrant de laisser chauffer un bâtiment pour le refroidir ensuite.

C'est une décision politique qui n'est pas anodine car elle va prendre du temps et se ressentir sur le budget communal. Mais avons-nous le choix ? Non !

Les factures d'électricité explosent sur la Résidence Autonomie et sur le duo Salle des Fêtes/École. A consommation similaire, les 4 premiers mois de l'année nous ont coûté autant que l'année 2022 entière !

Nous avons pris la décision de rénover notre éclairage public pour qu'il soit moins énergivore et continuer sur l'isolation de nos bâtiments, à l'instar de ce que nous avons déjà réalisé sur la mairie et la Résidence Autonomie. Enfin, l'école fera l'objet de séances de travail à la rentrée, notamment pour amener de la fraîcheur dans la cour.

Du côté des festivités, nous attendons avec impatience le Tour de France qui nous fera l'honneur d'arpenter la rue principale le 7 juillet prochain et qui se terminera le soir avec une Sardinade. Le 13 juillet nous danserons au bal des pompiers puis nous participerons au marché gourmand et à la guinguette du 21 juillet. Le 02 septembre, la séance de cinéma en plein air clôturera la journée Éco-citoyenne et la fête locale reprendra ses droits les 22, 23 et 24 septembre ! Vous pourrez retrouver l'agenda complet en fin de ce bulletin.

Il y a tant de bonnes raisons de faire la fête dans notre jolie commune !!!

Je vous souhaite à tous un très bel été !!!

Philippe Camon-Golya

Des animations et de la convivialité !

7 Juillet 2023, la 7^{ème} étape : Le Tour de France traversera le Sud-Gironde en passant par Auros !

Évènement populaire par excellence, la grande boucle réunit tous les ans, plusieurs millions de spectateurs que ce soit au bord des routes ou sur le petit écran; l'occasion pour les communes d'Auros et Berthez, Groupama, la FNSEA33 et les Jeunes Agriculteurs de Gironde d'organiser une Fan Zone au lieu-dit Portato, ouverte au grand public pour célébrer le passage du Tour de France.

Programme

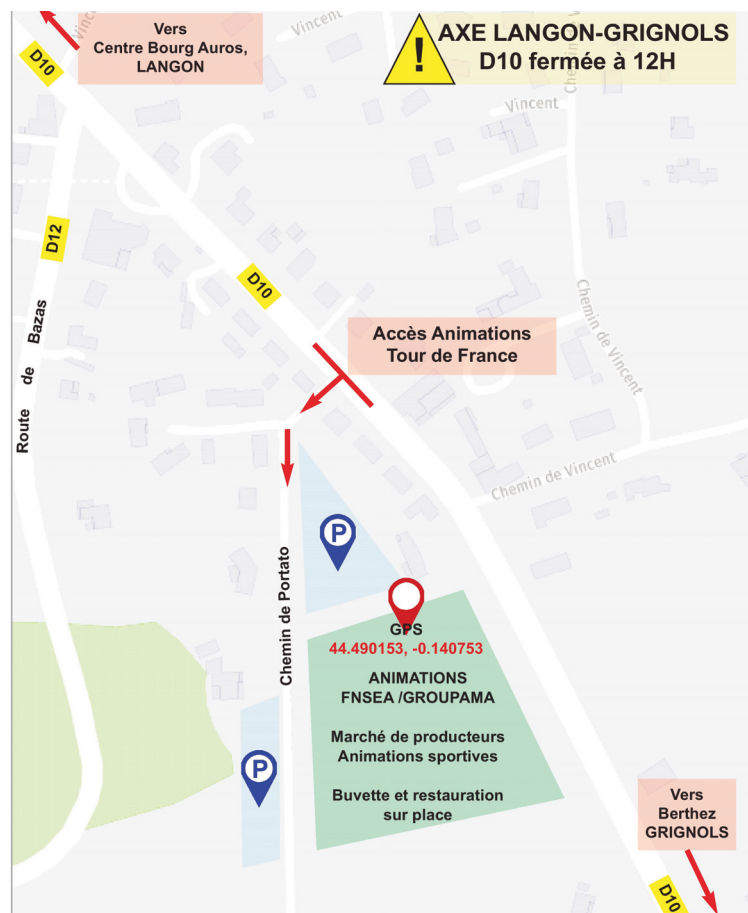


Vous pourrez également retrouver dans le centre de bourg d'Auros :

- > une buvette à l'ombre des marronniers, derrière le Monument aux Morts
- > crêpes, barbe à papa et glaces sur la place des commerces

Rendez-vous à partir de 11h pour profiter de l'ensemble des animations proposées gratuitement à tous les amateurs de vélo. Mini-ferme, animations sportives proposées par CAP33 et le comité départemental de Rugby, écran géant avec la retransmission live de l'étape 7, jeux-concours,... Un espace pour se restaurer ainsi qu'une buvette seront mis à disposition de tous. Petits et Grands pourront profiter, aux alentours de 14h, de la caravane publicitaire, avant d'assister au passage tant attendu des coureurs.

Accès Fan Zone : chemin de Portato



Les festivités continuent le soir avec une SARDINADE géante à 21H, place du Foirail !

- > **15 €** le menu : Kir, sardines et pommes de terre au four, dessert, café, vin
- > Possibilité de remplacer les sardines par du rôti de boeuf et porc
- > Inscription **avant le 30/06/23** au **06 75 86 08 47 ou 06 81 87 57 27**
- > Organisé par l'ACCA et le Comité des Fêtes d'Auros



Les contraintes de la journée

AXE GRIGNOLS - LANGON FERMÉ

La société ASO, organisatrice du Tour de France privatise la route 2 heures avant le passage de la caravane jusqu'à environ 1 heure après les derniers coureurs.

> L'axe GRIGNOLS - LANGON (D10) sera donc fermé à partir de 11h30/12h à 17h environ.

Vous devrez anticiper vos déplacements en conséquence !

Si vous devez traverser la route à pied, nous appelons à une vigilance accrue ! Outre la caravane et les coureurs, beaucoup de véhicules de services circuleront à grande vitesse. Soyez prudents !

INTERDICTION DE STATIONNER

> Le stationnement sur l'Axe D10 sera strictement interdit à partir du jeudi 6 juillet 18h jusqu'au vendredi 7 juillet 19h.

Les places latérales de parking le long des rues Tauzia, Castelnau d'Auros et Partarrieu devront être libérées à partir de 18h le jeudi soir.

Les voitures encore sur place le vendredi matin 7 juillet seront évacuées en fourrière.

PARKINGS DE SUBSTITUTION

Si vous vous gariez habituellement sur cet axe, vous pourrez utiliser les parkings de l'église, du stade et le parking enherbé derrière le gymnase.

SERVICES DE PROXIMITÉ

Les services de proximité situés sur l'axe principal (commerces, La Poste, pôle de santé) seront impactés également par la fermeture de la route. Vous pouvez vous rapprocher directement de ces services pour connaître les modalités d'ouverture.

ÉCOLE FERMÉE

Sous réserve de validation préfectorale, l'école sera exceptionnellement fermée le vendredi 7 juillet. La D10 étant fermée de 12 à 17h environ, il serait trop compliqué pour les parents de récupérer leurs enfants. Il n'y aura pas de service minimum.

Nous espérons que, malgré les contraintes occasionnées, ce 7 juillet restera une journée de fête dans nos mémoires.

Pour préparer au mieux cet événement, nous aurons besoins de bénévoles. En effet, c'est à la municipalité qu'incombe la sécurisation de l'axe principal et la fermeture des voies communales !

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous manifester par mail assos@auros.fr ou au 05 56 65 40 09
Nous vous recontacterons en fonction des besoins !

Le budget primitif est un acte fondamental de la gestion municipale.
Il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises
et les moyens qui leur seront alloués.

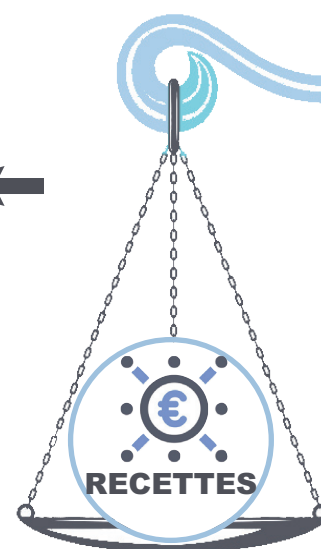
Il se compose de deux grandes sections :

- > la section de Fonctionnement,
- > la section d'Investissement.

Section de

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

> Atténuation de charges (Remboursements sur rémunération personnel - arrêts maladie)	35 000 €
> Produits des services (Cantine, périscolaire, ...)	64 505 €
> Impôts et taxes (Taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti, attribution de compensation de la CDC, fond de péréquation,...)	404 604 €
> Dotations et participations (Dotations de l'Etat)	367 803 €
> Autres produits de gestion courante (Loyers immeubles, commerces, photovoltaïque, Résidence Autonomie...)	132 090 €
> Report Excédent 2022	587 653 €
> Autres	



1.6
M



249 500 €

Taxes

Habitation + Foncières

QUELQUES



170 923 €

Dotation État
Solidarité rurale



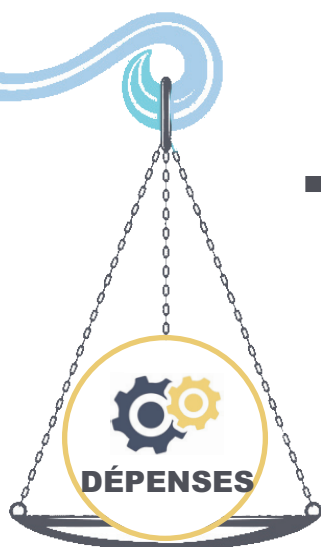
56 000 €

Cantine &
Périscolaire

fonctionnement : 1 649 562.06 €

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de Fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

49
€



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

> Charges à caractère général (Eau, assainissement, gaz, électricité, frais Télécom, carburant, traiteur cantine scolaire...)	457 385 €
> Charges de personnel	458 354 €
> Autres charges de gestion courante (Subventions associations, indemnités élus, cotisa- tions syndicats SMAHBB - SISS - Transport de corps...)	139 797 €
> Charges financières (Intérêt des emprunts)	10 193 €
> Dotations amortissements	25 724 €
> Virement section Investissement (Capacité d'autofinancement)	542 007 €
> Autres	

CHIFFRES

542 007 €
**Auto-
Financement**



Électricité

153 397 €
Contre
61 359 € 2022

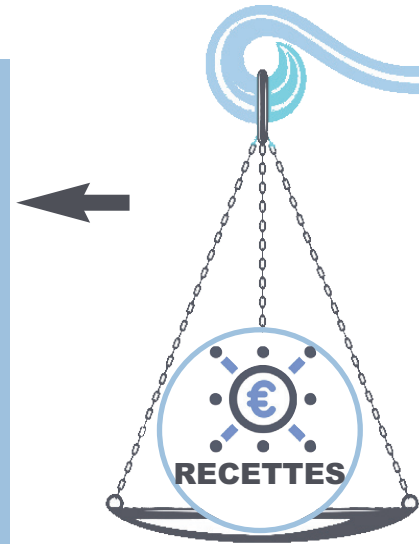
Répartis comme suit :

102 000 € sur le Budget Principal Communal
51 397 € sur le Budget Rés. Autonomie

Elle présente les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement, nouveaux ou en cours, qui modifient ou enrichissent le patrimoine communal.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

> Prélèvement sur la section de Fonctionnement	542 007 €
> Excédent reporté	315 322 €
> Subventions(Etat, Département, Intercommunalité,...)	194 467 €
> Compensation TVA (FCTVA)	11 527 €
> Autres	



1.1
M

Retour sur les projets 2023



PARKING DE LA ZONE COMMERCES - PÔLE SANTÉ & VOIRIE : 282 000 €



32 places dont :

- > 1 place PMR (**P**ersonne à **M**obilité **R**éduite)
- > 23 places engazonnées dans un souci de meilleure régulation d'eau de ruissellement et d'esthétique. Nous sommes en milieu rural et maintenir des "zones vertes" est primordial !

La fin des travaux d'aménagement de cette zone est prévue fin juin pour une **ouverture officielle le 3 juillet** (sauf imprévus).

Les places engazonnées seront inaccessibles pendant 5 semaines environ après la semaison des graines, le temps nécessaire à la croissance et à l'enracinement de l'herbe.

Une signalétique sera mise en place pour interdire l'accès de ces places de parking.

2 parcelles de terrain, jouxtant l'arrière du parking, sont en cours d'acquisition par la commune afin de pouvoir agrandir le parking en fonction des besoins futurs.





DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- > **Opération de voiries** (création d'un parking 32 places attendant au pôle santé / commerces, réfection de voiries communales, ralentisseurs...)
- > **Remise en état ancienne décharge**
- > **Travaux Ad'AP** (Fin de mise en conformité pour accessibilité Handicap dans les **Établissements Recevant du Public** : Résidence Autonomie, Tribunes, Salle des Fêtes)
- > **Opérations de réfection** (toitures, Monument aux Morts...)
- > **Électrification rurale** (Extinction de l'éclairage public nocturne dans un 1^{er} temps puis passage en éclairage LED sur tout le parc des luminaires, éclairage façade Cazemajou...)
- > **Achat de terrains** (prévisionnel agrandissement parking)
- > **Matériel** (Aire de jeux enfants, matériel informatique, matériel technique,...)
- > **École** (Isolation classes, achat de mobilier)

REMISE EN ÉTAT DE L'ANCIENNE DÉCHARGE : 154 000 €



Empierrement en bordure parcelle privée



Domaine public

Comme annoncé sur le bulletin de Décembre 2022, la remise en état de l'ancienne décharge située sur le site de Monco a été réalisée.

L'empiètement de 337 m² sur la parcelle d'un particulier a été évacué et retraité sur site.

Les analyses effectuées en amont avaient permis de valider cette option. Les déchets trouvés ayant été classés comme étant "inerte", ils ne sont aucunement préjudiciables à l'environnement ou à la santé humaine.

Le terrain étant très pentu, la parcelle du particulier a été protégée par un empierrement de façon à prévenir de tout nouveau glissement.

Les déchets étalés sur la partie communale ont été reconfinés sous des couches épaisses d'argile et de terre végétale. Cet espace est en cours de ré-engazonnement avec des graminées rustiques.



Les premières factures d'électricité 2023 sont tombées... avec un **coefficient multiplicateur de 2.5 !**

Afin de maîtriser au mieux notre consommation électrique à venir, la municipalité a choisi de s'engager dans une démarche vertueuse à la fois économique et écologique.

> En limitant l'amplitude horaire de l'éclairage nocturne dans un 1^{er} temps.

A compter du **17 juillet 2023**, l'éclairage nocturne sera éteint de 0 à 6h **SAUF** en traversée de bourg (angle de l'église, rue Tauzia, rue Castelnau d'Auros, rue Partarrieu) et sur secteurs **Foirail, zone Commerces & Pôle Santé, Résidence Autonomie** qui resteront allumés.

Des panneaux de signalisation seront installés en entrée de village sur les axes D10, D15 et D12.



AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS : 30 000 €



Cette année, 30 000 € ont été budgétisés pour la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants.

Cette aire devrait être composée d'un module avec toboggan et filet à grimper, d'une balançoire PMR et d'un agrée un peu plus petit, type bascule à ressort. Les choix définitifs ne sont pas encore validés !

La commission "Matériel" étudie les propositions reçues à ce jour, pour retenir la solution technique la plus adaptée à l'implantation de la structure entre les arbres.

L'aire sera implantée au cœur du village, sous les marronniers à proximité de l'école, lieu stratégique pour les familles !

DÉSHERBEUR MÉCANIQUE : 5 640 €



Un des articles de la loi de transition énergétique, **entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017**, interdit aux collectivités territoriales d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des voiries, chemins de promenades accessibles ou ouvertes au public et relevant de leur domaine public ou privé.

Depuis 2017, l'entretien de ces espaces publics (notamment le désherbage de certains revêtements : chemins en calcaire compacté, gravillonnage du cimetière) est donc devenu plus compliqué et très chronophage pour les agents techniques.

Le désherbage mécanique restant la solution la plus propre et la plus économique pour l'élimination des végétaux indésirables, **la municipalité a décidé d'investir dans un désherbeur mécanique.**

> En changeant le parc des luminaires encore équipés de lampe à sodium (soit 75 %) dans un 2nd temps.

L'éclairage public à LED offre de nombreux avantages par rapport aux luminaires équipés de lampes à sodium. Il est très peu énergivore et la puissance lumineuse peut aussi être modulée au besoin (diminution de l'intensité jusqu'à 80 %), ce qui permettra de gagner en confort de l'usager par rapport à une extinction totale de l'éclairage public. D'autre part, il possède une excellente durée de vie : 10 ans en moyenne soit environ 50 000 H.

La municipalité a fait une demande de subvention auprès du dispositif "**Fonds Vert**" pour financer en partie cet investissement. Le Fonds Vert est destiné à soutenir des projets présentés par les collectivités dans les domaines de la performance environnementale, de l'adaptation du territoire au changement climatique et de l'amélioration du cadre de vie.

Entre démarches administratives, commande des équipements et installation par le SDEEG (**Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde**), la rénovation du parc devrait se faire en fin d'année 2023.

MISE EN PLACE DE L'ADRESSAGE NORMALISÉ : 10 000 €

La loi fait obligation à toutes les communes de procéder à la dénomination des principales voies (rues, chemins, impasses, places, etc.) et à la numérotation des habitations **selon une norme bien précise**.

De fait, chaque logement sera localisé grâce au nom **UNIQUE** de la voie par laquelle on y accède, et par son positionnement dans cette voie.

La qualité de l'adressage conditionne le fonctionnement de nombreux services aussi bien publics que privés.

Au quotidien, les adresses sont des données clés :

- > permettant aux services d'urgence (SDIS, SAMU, etc.) d'intervenir auprès des personnes qui en ont besoin,
- > d'assurer le raccordement aux réseaux d'eau et d'énergie,
- > la distribution du courrier et la livraison de colis ; le déploiement de la fibre optique,
- > la collecte des déchets ménagers,
- > ou encore l'aide aux déplacements par géo-navigation.

Concrètement, cela veut dire que l'adressage va être revu sur la globalité de la commune d'Auros, afin de répondre à cette norme. Certaines rues, places... vont changer de nom, d'autres vont le conserver et la numérotation sera revue pour toutes les habitations.

La Poste va nous accompagner dans cette démarche en qualité de conseil pour diagnostiquer et améliorer la qualité de l'adressage : aide à la dénomination des voiries, techniques de numérotation, règles d'usage.

Ce travail va se faire sur plusieurs mois pour aboutir début 2024.

La commune aura également à charge, en plus du travail administratif, la modification des plaques nominatives et numéros de rue.

Les Aurossais seront informés collectivement (réunions publiques) et individuellement quant à leur nouvelle adresse et aux démarches administratives induites.



École



Classe UEE

L'école d'Auros accueille, depuis Février 2023, une Unité d'Enseignement Externalisée.

Ces unités permettent à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier d'inclusion scolaire avec un enseignant spécialisé et un personnel éducatif. 2 enfants sont accueillis dans ce cadre là.

Une convention permet à l'école d'accueillir ce dispositif pendant 3 ans.

Retour sur participation au salon du polar

Pour la première fois, l'école a pu participer au salon du polar "Du sang sur la page" qui s'est tenu à St Symphorien. Les classes de primaire (du CP au CM2) étaient présentes lors de cette journée où les enfants ont eu la chance de rencontrer des auteurs et de profiter de nombreuses activités (chasse aux indices, Cluedo géant...).



Salon du polar

Aménagements cour 2023

> Les jeux de la cour vont-être changés (locomotive en bois et dalles amortissantes, bascule à ressort)

> 2 arbres à croissance rapide et à grand déploiement seront plantés cet automne, en remplacement d'arbres chétifs pour assurer un ombrage de la cour plus important.

Kermesse de l'école

Elle aura lieu le vendredi 30 juin dans la cour de l'école avec pique-nique et soirée dansante.

Effectifs pour la rentrée 2023/2024

L'école d'Auros accueillera à la rentrée prochaine une estimation de 167 enfants, dont une soixantaine de maternelles, répartis en 7 classes. Les effectifs restent stables par rapport à l'année dernière.

Sous réserve de validation préfectorale, l'école sera exceptionnellement fermée le vendredi 7 juillet en raison du Tour de France qui traversera Auros ce jour-là.

La D10 étant fermée de 12 à 17h environ, il serait trop compliqué pour les parents de récupérer leurs enfants.

Centre Communal d'Action Sociale

Cette année enfin, après 3 années d'absence, le repas des aînés a pu de nouveau avoir lieu.

Ce repas, offert par le CCAS aux personnes de 70 ans et plus a eu lieu à la salle des fêtes de Berthez.

63 aurossais y ont participé et ont pu partager avec les seniors des communes voisines Berthez et Lados, un moment de joie et convivialité.

Les personnes qui n'ont pas pu être présentes se sont vu remettre un colis gourmand composé de produits locaux (bouteille château Bastian, foie gras Palmagri, gâteaux du Rivet, fruits secs).

Quelques colis restent encore à retirer en mairie aux horaires habituels d'ouverture du secrétariat les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13h30 à 18h.



Bacs d'ordures ménagères

À RETENIR!

Le Sictom change tous les bacs d'ordures ménagères. Les nouvelles poubelles pour votre foyer seront à retirer à l'atelier communal, 10 route de Castets, du 5 au 9 septembre 2023.

Une information par courrier plus complète, vous sera adressée ultérieurement par le Sictom.



Ce changement est obligatoire ! Si vous ne récupérez pas votre bac dans les créneaux proposés, il vous faudra aller le chercher dans les locaux du Sictom à Langon, 5 rue Marcel Paul - ZA de Dumes.

Ce bac, doté d'une puce électronique, est attribué à votre logement, son volume dépend donc du nombre de personne dans le foyer. Si vous quittez votre habitation, le bac doit impérativement rester sur place. Vous devez faire la démarche de prévenir le Sictom du Sud-Gironde.

Il devra être sorti au bord de la route la veille au soir des jours de ramassage, poignée du bac face à la route et devra être rentré chez vous après la collecte au risque de vous voir dresser un procès-verbal.

Si vous souhaitez vous débarrasser de votre ancien bac roulant, vous pouvez le ramener le jour de la distribution des nouveaux bacs afin qu'il soit recyclé.

Cette opération remplace la distribution de sacs poubelle. Cependant, vos déchets doivent impérativement être mis dans un sac avant d'être déposés dans le bac roulant.

Le Sictom poursuit, par ces changements, son programme pour conteneuriser la collecte des ordures ménagères. Ce programme a pour objectifs de :

➤ Améliorer la propreté des communes : fini les sacs noirs sur les trottoirs éventrés par les animaux errants. Cela permettra également de remédier à la pollution visuelle de l'espace public,

➤ Améliorer les conditions de travail des équipages. En effet, chaque jour un ripeur soulève plusieurs tonnes de déchets dans ces sacs posés à même le sol, ce qui provoque à long terme des maladies professionnelles pour les agents.

Si vous avez la moindre question, merci de contacter les services du Sictom au :

05.56.62.27.70 ou à
contact@sictomsudgironde.fr



RAPPEL

➤ Les abris poubelles de l'éco-quartier sont faits pour accueillir uniquement les ordures ménagères. Emballages plastiques et métalliques, papiers, carton et verre sont à déposer en point d'apport volontaire. Le reste doit-être amené en déchetterie.

➤ Vous disposez de 3 points d'apport volontaire sur Auros (Salle des fêtes, en face du cimetière, à la Résidence Autonomie).

➤ Le Sictom du Sud-Gironde subit des hausses importantes des coûts de traitement des ordures ménagères. Il est donc indispensable de les réduire en privilégiant le compostage. Des ateliers sont organisés régulièrement afin d'acquérir gratuitement un composteur.

Retrouvez toutes les dates sur :

<https://sictomsudgironde.fr/evenements/>

Déchets verts

Feuilles mortes, branches d'arbre, gazon coupé : il est parfois tentant de brûler les déchets verts du jardin.

Mais peut-on les brûler chez soi, sur son terrain ?

Selon le Code de l'environnement, il est interdit de brûler les déchets verts. Et ce, que cela soit à l'air libre ou dans un incinérateur.

Cette interdiction a pour but d'une part de :

- limiter les risques d'incendie involontaire,
- limiter l'impact écologique et sanitaire des fumées dégagées par ces feux.

En effet, les déchets verts dégagent en brûlant des substances toxiques notamment des particules fines qui sont dangereuses pour l'environnement et pour les êtres humains.

Enfin, l'interdiction de brûler les déchets verts limite

également les nuisances (ici olfactives) entre voisins.

En ne respectant pas cette interdiction, vous vous exposez à une amende dont le montant peut atteindre 450 euros.

Nous vous rappelons que vous pouvez recycler vos déchets verts (paillage, broyage, compostage domestique) et/ou les amener à la déchetterie.

Les dépôts sauvages sont strictement interdits.

Les parcelles en face du cimetière, derrière les points d'apport volontaire et cachées par une haie, servent bien trop souvent de dépotoir ! Branchages, tonte, gravas y sont déversés régulièrement.

Pour information, ces 2 parcelles appartiennent d'une part à la commune et d'autre part à un particulier.



Nuisances sonores

Selon l'arrêté préfectoral daté du 22/04/2016, les horaires réglementaires pour tondre son gazon, tronçonner du bois, bricoler en plein air... sont les suivants :

➤ Les jours ouvrables :

8h30 à 12h30 – 14h30 à 19h30

➤ Les samedis :

9h00 à 12h00 – 15h00 à 19h00

➤ Les dimanches et jours fériés :

10h00 à 12h00

Par ailleurs les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Obligation de débroussailler

La commune d'AUROS étant classée "commune forestière", ses habitants sont soumis à l'obligation de débroussailler leur terrain afin d'assurer une meilleure sécurité face aux feux de forêt et de végétation.

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est le périmètre de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'égavage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débrous-

saillement initial réalisé, les débroussailllements suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

LE DOSSIER COMPLET
SUR
www.auros.fr



Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper la végétation basse (herbes, broussailles...)



Élaguer les arbres conservés.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.



Un nouveau parcours "terra aventura" à Auros

Cet été vivez, à Auros, une chasse aux trésors inédite avec le parcours "terra aventura", inspiré des jeux de géocaching.

Le géocaching est une chasse au trésor 2.0 qui utilise le système du géo-positionnement par satellite (GPS) pour partir à la recherche d'un lieu précis, appelé "géocache".

Seul ou en famille, vous partirez à l'aventure aux côtés de Zécolo à la découverte des curiosités du sentier de Monco.

Le long des parcours découvrez les caches où vivent les Poi'z, de petits personnages aux caractères bien trempés, à débusquer grâce aux QR codes à flasher à la fin de votre circuit et à collectionner sous forme de badges. Pour découvrir la cache de Zécolo, c'est simple : laissez-vous guider le long du parcours, répondez aux énigmes et le tour est joué !

Le parcours d'Auros sera ouvert le 24 juin 2023 en partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers qui a proposé la candidature de la commune d'Auros auprès du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine.

Les parcours "terra aventura" sont à découvrir 365 jours par an et 7j/7j.

Pour cela quelques outils sont indispensables : de bonnes chaussures et votre téléphone portable avec l'application "terra aventura" !

terra aventura
Geocaching Nouvelle-Aquitaine

www.terra-aventura.fr

APPLICATION 100% GRATUITE

VIVEZ L'ÉMOTION D'UNE CHASSE AUX TRÉSORS SURPRENANTE !

Nouveau parcours à Auros le 24 Juin !
Départ : Parking de l'église

220 PARCOURS
Nouvelle-Aquitaine

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

RÉGION Nouvelle-Aquitaine
Comité Régional du Tourisme

Dispositif CAP 33

CAP33 est une opération impulsée par le Conseil Départemental de la Gironde et mise en place par les communautés de communes dont celle du Réolais en Sud-Gironde.

Il permet aux participants de pratiquer des activités sportives et culturelles sur le territoire pendant les mois de juillet et août.

Elles sont animées par des professionnels recrutés pour la saison et les associations du territoire.

Ces animations existent sous 3 formats :

- > les séances de découverte gratuites, organisées toute la semaine sans inscription,
- > les séances d'approfondissement sur inscription,
- > les tournois, individuels ou par équipe sur inscription.

Programme CAP33 AUROS - Pôle Sportif Les lundis de Juillet-Août - Gratuit

Tir à l'arc 15h-19h
Trotinette 15h-17h
Hip Hop (juillet) 17h30-19h
Jeux d'orientation randos 15h-17h (durée 30/40 min)
Baseball / Basket 15h-17h
Badminton / Tennis 17h30-19h

**Dates séances Yoga et Qi Gong
et concours de Pétanque
dans AGENDA DES ASSOCIATIONS**



ACCA D'AUROS

> 24 et 25/06/23 Ball-Trap

Stand de tir la Castagnette à Auros
25/06, 12h30 : Repas Paëlla, tout public

> 7/07/23 Sardinade

Pour finir la journée Tour de France
à partir de 21h, Place du Foirail
en partenariat avec le Comité des Fêtes

> 25 et 26/08/23 Ball-Trap

Stand de tir la Castagnette à Auros
26/08, 12h30 : Repas, tout public

> 03/09/23 Concours de Belote Repas à suivre

Plus de précisions ultérieurement !



Renseignements
Alain Garrelis : 06 75 86 08 47



ACORPS PLURIEL

> 05/07/23 10-12h

Cours de QI GONG dans le cadre de CAP33

- > Dojo du gymnase
- > Tarifs : 5 €/personne

Renseignements
Agnes Gasnier : 06 12 15 32 80

YOGA "A Fleur d'Ame"

> 24/06/23

16H30 Conférence à la bibliothèque
Prévention santé et yoga

> 15/07 au 15/08/23

Cours de yoga dans le cadre de CAP33

- > Le jeudi à 18h30 : Yoga
à 19h45 : Yoganidra
(yoga & méditation)
- > Site de Monco ou dojo du gymnase en fonction de la météo
- > Tarifs : 5 €/personne & gratuit pour < 15 ans

Renseignements et inscriptions
Véronique Baudry : 06 86 23 92 74

3A

Asso. Animation Aurossaise

> 21/07/23

Marché gourmand - Bal guinguette
A partir de 19h - Place du Foirail

> 8/09/23

Retransmission Match ouverture
Coupe du Monde de Rugby

> 31/10/23 Halloween

> Décembre 2023

Projection Cinéma Noël
Goûter en présence du Père Noël
Date à définir !

Renseignements
Julien Taton : 06 02 22 88 81



> 13/07/23

AMICALE DES POMPIERS

A partir de 19h, BAL DES POMPIERS
Place du Foirail - Buvette et Bandas

- Stands de restauration avec
- > Les commerçants locaux
 - > Burgers
 - > Chichis

DJ SoundLight System pour animer la soirée du traditionnel bal des pompiers

COMMUNE D'AUROS

> 02/09/23

JOURNÉE ECOCITOYENNE CINE SITE : "LA GUERRE DES LULUS"

La journée éco-citoyenne du 1er avril n'avait pas pu avoir lieu en raison de la météo.

Nous avons donc décidé de la reconduire sur un programme identique le 2 septembre :

- > Matin : nettoyage de la commune
- > Auberge espagnole
- > Après-midi : animations sous forme d'ateliers

La soirée se terminera avec une restauration dans l'enceinte du stade et un **ciné site** sur écran géant !

Détails du programme dans le courant de l'été !

> 03/08/23

Concours Pétanque en doublette 15-18h
Au boulodrome, dans le cadre CAP33

Réservations : 06 17 35 41 77

COMITÉ DES FÊTES

> 22-23-24/09/23

Fête locale

> 01/10/23

Marche Rose

> 02-03/12/23

Animation Téléthon

Renseignements

Didier Dublanc : 06 81 87 57 27

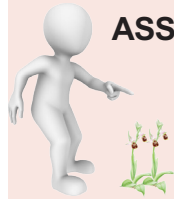


> **Septembre 2023**

Date à définir !

ASSOCIATION DES AMIS DES ORCHIDEES

- > Manifestation avec expositions



Le site de Monco ayant été en travaux au printemps, la faisabilité de l'exposition dépendra de l'état d'engazonnement du terrain.

Renseignements : 06 82 73 46 60

SOLEIL D'AUTOMNE

- > **Septembre 2023** : sortie à Marquèze

- > **Novembre 2023** : sortie Shopping à la Dancharia

- > **Début 2024** : sortie Transformistes & Cabaret

Dates à définir !

Renseignements

Jean-Michel Lacaze : 06 81 03 70 02



Vous trouverez l'agenda des manifestations et les coordonnées des associations sur le site de la commune **www.auros.fr**

N'hésitez pas à vous rapprocher de ces associations pour de plus amples renseignements.



Votre mairie

est ouverte au public le

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h
Tél. : 05 56 65 40 09
Mail : auros@wanadoo.fr

Retrouvez nous sur

sur

www.auros.fr

et sur

facebook

A propos de votre bulletin municipal ...

Directeur de publication : P. Camon-Golya

Mise en page : I. Sabidussi

Rédaction : Commission Communication

Photos : Commission

Distribution : Mairie